

Délibération N° 2020-10

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 24 janvier 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,
- Vu** la délibération 2019-28 en date du 8 avril 2019 portant approbation de la convention cadre régissant les relations entre l'Université Lyon 2 et l'association sportive de l'Université Lyon 2,

Prend la délibération suivante :


**OBJET : Approbation de la convention avec l'association sportive de l'Université Lumière
Lyon 2**


La convention jointe en annexe est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 19
Dont :
Pour : 18
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 27 janvier 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER


UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON
ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.